

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des finances, acceptée par le Conseil municipal le 8 décembre 1999, intitulée: «Pour soutenir la diversité de la presse».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal, au nom de la nécessité de la diversité de la presse, invite le Conseil administratif à marquer un soutien au *Courrier*, dès l'an 2000, sous trois formes:

1. Prévoir un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau que celui payé aux principaux quotidiens genevois.
2. Chercher une solution pour des locaux plus grands et moins onéreux qu'actuellement.
3. Inviter la Fondetec à accroître son soutien au *Courrier* en lui accordant le montant nécessaire à sa survie.

REPOSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif soutient la diversité de la presse et soutient, en l'occurrence, *Le Courrier*, dernier quotidien genevois indépendant.

Contrairement à la plupart des quotidiens, la majorité des revenus du *Courrier* proviennent des abonnements et non de la publicité. Or le niveau actuel des abonnements ne lui permet pas d'assurer son avenir à long terme. Le nombre de ses abonnés doit donc impérativement augmenter. Grâce à des actions promotionnelles répétées, son lectorat augmente régulièrement depuis quelques années, mais il ne progresse pas assez rapidement pour atteindre une situation financière saine et durable. Chaque année, le *Courrier* doit donc faire appel à ses lecteurs pour une souscription allant de 300 000 à 350 000 francs. Pour l'instant, cette somme a toujours pu être récoltée, mais ce petit miracle pourrait bien s'arrêter un jour.

Afin de marquer son soutien au *Courrier*, le Conseil administratif vient d'adresser une directive à tous les services de la Ville de Genève, leur demandant de prévoir au budget 2001 un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau pour le *Courrier* que pour les autres quotidiens.

La question des locaux est un peu plus anecdotique, car le *Courrier* paie actuellement 45 600 francs par an de loyer aux TPG, pour une surface de 250 m². Le Conseil administratif ne dispose pas de locaux plus grands et moins chers à proposer au *Courrier*, mais il lui propose de s'adresser à la Fédération pour

l'expression associative (FEA), qui gère la Maison des associations à la rue des Savoises. Il convient toutefois de relever que, même si le loyer était gratuit, cela ne suffirait pas à assurer l'avenir du *Courrier*. En difficulté momentanée, il faut qu'il retrouve une stabilité en termes de chiffre d'affaires et de nombre d'abonnements. Une aide financière ponctuelle pourrait donc l'aider à rebondir et à se redéployer.

Le Club de la presse, subventionné par la Ville de Genève, soutient le *Courrier* à raison de 12 000 francs par an. Il n'a toutefois pas les moyens de s'engager davantage. La Fondetec, qui dépend directement de la Ville de Genève, est engagée vis-à-vis du *Courrier* à hauteur de 300 000 francs. Comme toute garantie ou cautionnement, cette «garantie de déficit» ne peut être appelée qu'en cas de dépôt de bilan ou de faillite. A ce moment-là, il sera trop tard pour intervenir. Une subvention serait donc plus appropriée. Or les statuts de la Fondetec ne permettent pas de faire de la subvention d'entreprise. La mission de la Fondetec est d'aider les entreprises existantes ou nouvelles qui souhaitent se développer, se restructurer ou se créer. Elle n'est pas de subventionner une entreprise. C'est pourquoi le Conseil administratif ne peut demander à la Fondetec d'accorder une aide directe au *Courrier*.

Lors de sa séance du 18 décembre 1999, le Conseil municipal a décidé d'octroyer une aide financière ponctuelle de 200 000 francs au *Courrier* pour l'année 2000. Cette aide directe, souvent perçue comme une menace sur la liberté d'expression, a été passablement controversée. Or les 200 000 francs octroyés au *Courrier* représentent moins de 10% des recettes annuelles du journal. Par analogie, il est clair qu'un actionnaire ne détenant que 10% d'une entreprise ne peut pas imposer ses vues. De plus, comme par principe la Ville de Genève ne désire pas intervenir dans le contenu des activités des organismes qu'elle subventionne, elle a précisé qu'elle ne désire pas non plus influencer le contenu du *Courrier*.

L'aide de la Ville de Genève prendra la forme d'une participation à une souscription et non d'une subvention appelée à être reconduite chaque année. Il s'agit en effet de donner une chance au *Courrier* en lui accordant un soutien financier ponctuel qui lui permette de survivre et de se développer. La défense de l'emploi a également joué un rôle dans cette décision, mais l'aspect prioritaire demeure la sauvegarde de la diversité de la presse.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Alain Vaissade

Le 6 mars 2000.